

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...../F/2017 POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ET INTRANTS AGRICOLES POUR L'EQUIPEMENT DE LA FILIERE AGRO-ELEVAGE DES C.E.M de MPARAMIRUNDI, RUKECO et MIHIGO, DE LA COMMUNE BUSIGA**

- Date de publication : 13 / 06 / 2017
- Date d'ouverture des offres : 13 / 04 / 2017

### 1. Objet

La Commune BUSIGA invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des intrants agricoles pour l'équipement de la filière Agro-Elevage des C.E.M de MPARAMIRUNDI, MIHIGO et RUKECO.

### 2. Financement du marché

La Commune BUSIGA a obtenu de la part du Gouvernement du Burundi un budget d'investissement pour l'exercice 2017 à travers le Fonds National d'Investissement Communal «FONIC». Une partie de ces sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché.

### 3. Spécification du marché

1. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi
2. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en trois (3) lots** :
  - ✓ **Lot n°1** : Fourniture de Matériel aratoire pour la section Agriculture ; Fourniture intrants agricole ; Matériel pour l'aviculture (Elevage volailles).
  - ✓ **Lot n°2**: Fourniture et installation du petit et grand bétail, construction des poulaillers, chèvreries, porcheries et étable types.
  - ✓ **Lot n° 3** : Fourniture des bancs pupitres

Le délai de livraison de toutes les fournitures est de **soixante (60) jours calendaires** à partir de la notification définitive.

### 4. Condition de participation

4.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales, possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché ;

4.2 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des cas d'inéligibilité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

## 5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

5.1 Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous : **Au Bureau de la Commune BUSIGA** moyennant le paiement de cent mille (50 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte N° 0093224 ouvert à la B.C.B au nom de la commune de BUSIGA.

5.2 Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

5.3 Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

## 6. Présentation de l'offre

6.1 Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de neuf cents mille de francs burundais (900 000fbu) pour le lot1 et sept cents mille francs burundais (700.000 f bu ) pour le lot 2 et quatre cents mille francs burundais (400.000Fbu) pour le lot 3.

*Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.*

La non présentation de la garantie de soumission est cause de rejet automatique de l'offre.

6.2 Les offres doivent être soumises à : La **Commune de BUSIGA**  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

## 7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 8. Date limite de dépôt des offres

8.1 Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le 13 / 7 / 2016 à 10 heures précises.

8.2 Toute offre reçue après la date limite et l'heure de dépôt ne sera pas prise en considération.

## 9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 13 / 7 / 2017 à 10h30 précises en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, d'un Représentant de la DNCMP et d'un représentant du FONIC. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie est transmise à la DNCMP.

## 10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont:

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin, leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents suivants :

### 10.1 Au niveau administratif il faut présenter:

- La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
- La Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
- Les Statuts du soumissionnaire ( copie)
- L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR;
- Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
- Une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social ;
- Le Registre de commerce (copie);
- L'Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
- L'Attestation de non redevabilité à l'INSS en cours de validité, en original.

### 10.2 Au niveau financier il faut présenter :

1. Le bordereau des prix unitaires ;
2. L'acte de soumission établi suivant le modèle en annexe
3. Le délai d'exécution

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents entrainera le rejet de l'offre lors de l'analyse.

Fait à BUSIGA, le 07/06/2017

**Administrateur de la Commune BUSIGA**  
**et Personne Responsable des Marchés Publics**

**Romain NDAGABWA**

